



COMMUNIQUÉ

UNITÉ LOGE 911 - LOCALE 1976 TC - SYNDICAT DES MÉTALLOS

En vertu à l'article 3.1 de la Section 3 des Statuts et Règlements administratifs de l'Unité loge 911, il me fait plaisir de vous informer que M. Hocenin El Hardouz a été désigné à titre de vice-président par les membres présent du comité exécutif, lors d'une réunion qui c'est tenue hier, jeudi le 6 décembre 2012.

Également lors de cette réunion, le budget 2012-2013 de l'Unité loge 911 a été adopté et vous sera présenté lors de l'assemblée générale du 21 janvier 2013 pour fin d'acceptation.

Félicitation à Hocenin El Hardouz.

Solidairement vôtre,

Steve Mandamadiotis

Président de l'Unité Loge 911

Réf. 3.1 « ...Avenant une vacance à un poste électif, cette vacance sera comblée par l'exécutif de la loge, exception faite du poste de président du comité des griefs, qui doit être sujet à une élection générale. »

7 décembre 2012